

Formations linguistiques A1-A2-B1



APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS F.L.E – F.L.I BRIANÇON _ GAP _ DIGNE _ MANOSQUE

En 2019, pour le compte de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, le CPE dispense des formations linguistiques sur l'ensemble des territoires des Hautes-Alpes et des Alpes de hautes Provence.

► **Parcours A1 obligatoire** – Au bénéfice des personnes étrangères installées durablement et légalement sur le territoire Français et signataires du Contrat D'intégration Républicaine ou du CAI.

Atteinte du niveau A1 du CECRL pour l'obtention du Titre de Séjour.

► **Parcours A2 facultatif** – Public signataire du CIR ou du CAI.

Atteinte du niveau A2 – Conditions requises pour l'obtention de la carte de résident.

► **Parcours B1 oral facultatif** - Public signataire du CIR ou du CAI. Atteinte du niveau B1 oral – Conditions pour l'accès à la Nationalité Française.



Formation gratuite _ Parcours accessibles sur prescription de l'OFII ... N'hésitez pas à vous renseigner au CPE.

Votre interlocutrice privilégiée :

Séverine CHANAVAT, responsable pédagogique - 04 92 53 61 19 - s.chanavat@cpe-as.fr